

CONTRÔLE DES ACCUEILS COLLECTIFS DES MINEURS

(ACM : colonies de vacances, centres aérés, centres de loisirs sans hébergement, etc.)

Le SEJS se prononce contre l'hypothèse d'une décentralisation

Lors de la réunion des DRJSCS du 27 septembre dernier, Valérie FOURNEYRON, ministre des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie associative (SJEPVA), a évoqué l'hypothèse d'une décentralisation du contrôle des ACM.

« La nécessaire priorisation des missions au regard de la raréfaction des moyens humains disponibles invite à une réflexion sur l'exercice des missions régaliennes aujourd'hui assurées par l'Etat dans le champ de la protection des mineurs, dans la perspective d'éventuels transferts, cette compétence étant déjà partiellement assurée par les conseils généraux. »

Par lettre de ce jour, le SEJS lui rappelle ses engagements en matière de dialogue social, notamment sur un sujet d'une telle importance, et, dans l'attente, lui fait part de ses premières analyses et propositions.

Parmi les principaux arguments :

- **L'Etat doit être le garant de la loi et de son application équitable et neutre sur tout le territoire ; ce ne serait plus le cas.**
- **Il est incohérent de décentraliser les fonctions régaliennes de l'Etat et c'est contradictoire avec les orientations actuelles du ministère chargé de la décentralisation.**
- **Cette hypothèse qui repose sur des motivations mal fondées ferait perdre le sens de l'action du MSJEPVA, combinatoire d'un ensemble développement / contrôle / formation.**
- **Elle ignore les réalités actuelles des ACM et leurs aspects pratiques, financiers et matériels.**

**Soutenez l'action du SEJS
dans son refus d'une fausse solution à un vrai
problème de pénurie globale de moyens !**